



République d'Haïti
Repiblik d'Ayiti

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles
& du Développement Rural
MARNDR

***Politique de développement agricole
2010-2025***

Mars 2011

TABLE DES MATIERES

Table des Matières	ii
Liste des sigles	iv
Préambule	1
I- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE	
1.1 Caractérisation de l'agriculture haïtienne	3
1.1.1 Les structures agraires de l'agriculture haïtienne	3
1.1.2 Les services d'appui à l'agriculture haïtienne	5
1.1.3 Les systèmes de production et filières	7
1.2 L'insertion de l'agriculture haïtienne dans l'économie nationale, régionale et internationale	11
1.2.1 Contribution du secteur agricole à l'économie nationale	11
1.2.2 Evolution du cadre macroéconomique et son impact sur le fonctionnement du secteur agricole	12
1.2.3 Implication des accords commerciaux régionaux et internationaux	12
1.2.4 Projections sur l'avenir de l'agriculture dans le contexte régional et international	14
1.3 Synthèse : Contraintes et atouts du secteur agricole	15
1.3.1 Contraintes	15
1.3.2 Atouts	16
II- ENJEUX, VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	
2.1 Les enjeux sur le long terme	16
2.2 La vision du développement agricole	17
2.3 Les objectifs fixés	17
III- LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT HAITIEN	18
IV- LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	
4.1 L'approche générale	19
4.2 Les principaux leviers	19
4.3 Les axes d'intervention prioritaires	20
V- INSTRUMENTS ET MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	

5.1 Instruments et mécanismes d'ordre financier	21
5.2 Instruments et mécanismes d'ordre légal et institutionnel	21
5.3 Instruments et mécanismes d'ordre macroéconomique, stratégique et transversal	22
5.4 Pré-requis	22
5.5 Suivi et évaluation de la politique de développement agricole	23
5.6 Elaboration de plans nationaux d'investissement agricole et de plans départementaux	23
BIBLIOGRAPHIE	24

Liste des sigles

ACP : Afrique Caraïbe Pacifique
BAC : Bureau agricole communal
BCA : Banque de Crédit Agricole
BRH : Banque de la république d'Haïti
CARICOM : Communauté des pays de la Caraïbe
CNSA : Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CRDA : Centre de Recherche et de Documentation Agricole
CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles
DCP : Dispositif de concentration de poissons
DDA : Direction départementale agricole
DSNCRP : Document de stratégie nationale pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FASR : Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FMI : Fonds monétaire international
GSB : Groupement santé bête
IBW : Institutions de Breton Wood
INARA : Institut National de la Réforme Agraire
MAE : Ministère des affaires étrangères,
MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Nationales et du Développement Rural
MCI : Ministère du Commerce et des Industries
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MTPTC : Ministère des Travaux Publics, du Transport et de la Communication
ODVA : Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite
OMC : Organisation mondiale du commerce
ONG : Organisation non gouvernementale
OP : Organisation paysanne
OPA : Organisation professionnelle agricole
PAM : Programme alimentaire mondial
PIB : Produit intérieur brut
PNCS : Programme national de cantine scolaire
PPI : Petit périmètre irrigué
PNH : Police nationale d'Haïti
SI : Système irrigué
SIM : Système d'informations de marchés
TEC : Tarif Extérieur Commun
TM : Tonne métrique

Préambule

Pour faire face aux multiples défis de l'agriculture haïtienne, de nombreuses initiatives ont été prises au cours des dernières décennies. La plupart des interventions sont isolées ou ponctuelles et n'aboutissent pas à une vraie transformation de l'agriculture. Le paysage institutionnel du secteur agricole devenu ainsi très diversifié se traduit par une multiplication de programmes et projets dont la cohérence et l'efficacité globales sont limitées.

Dans ce contexte, la nécessité de définir un cadre global d'intégration et de mise en convergence des interventions des multiples acteurs (aux intérêts parfois conflictuels) se fait de plus en plus sentir. Ce cadre est indispensable pour améliorer l'efficacité des interventions (dans un contexte de faibles ressources) qui doivent assurer à la population une sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'élaboration de ce document comblerait la lacune longtemps constatée dans la planification des interventions dans le secteur agricole.

La présente politique de développement agricole qui se place dans le prolongement des efforts consentis vise principalement à fournir au Gouvernement haïtien un cadre de référence, d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole, l'un des piliers de la stabilité du pays et un axe incontournable de son développement socio-économique.

L'élaboration de ce document de politique de développement agricole s'est appuyée sur les travaux réalisés depuis l'année 2005 (voir références bibliographiques liées essentiellement au diagnostic du secteur agricole) et est le résultat d'un processus itératif et de concertation entre les différents acteurs stratégiques du secteur notamment les responsables et cadres techniques du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), les partenaires techniques et financiers du MARNDR, les autres

ministères et institutions parapubliques qui interviennent dans le milieu rural, les Collectivités territoriales, les Organismes autonomes, les Associations d'agriculteurs et d'autres opérateurs, les entrepreneurs du secteur privé classique, les principaux prestataires de services (ONG, OI, OPA), les agents de commercialisation et de transformation, etc.

Après le séisme du 12 janvier 2010, ce document a encore été révisé et aujourd'hui constitue un des éléments du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.

Ce travail a bénéficié de l'appui financier de l'Union Européenne par le biais du projet « Appui à la formulation d'une politique agricole de relance du secteur agricole en Haïti » géré par la FAO.

Ce document de politique de développement agricole examine la situation du secteur agricole, met en évidence les enjeux, affirme une vision sur le long terme (15 ans), fixe les objectifs à atteindre, ainsi que les grandes orientations des interventions publiques qui permettront l'atteindre de ces objectifs.

Que tous ceux qui de près ou de loin ont permis l'élaboration de cette œuvre trouvent ici nos sincères remerciements.

Joanas GUE
Ministre

1 DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DU SECTEUR AGRICOLE

1.1 CARACTERISATION DE L'AGRICULTURE HAÏTIENNE

La République d'Haïti a une superficie de 27 750 km² et une population estimée aujourd'hui à plus de 9 millions de personnes. C'est un pays essentiellement montagneux avec plus de la moitié des terres possédant des pentes supérieures à 40% et des plaines qui n'occupent que 550 000 ha, soit 20% de sa superficie totale. Le potentiel exploitable est de 7 700 km² (29%), tandis que la superficie effectivement cultivée est de l'ordre de 11 900 km² (44%), ce qui dénote que 420 000 ha de terres marginales sont mis en culture.

Toutefois, pour mieux cerner la problématique de l'agriculture haïtienne, il faut tenir compte des structures agraires, des services d'appui à l'agriculture, des systèmes de production et filières développées.

1.1.1 Les structures agraires de l'agriculture haïtienne

1.1.1.1 Le foncier

La situation foncière en Haïti est caractérisée par la faible taille des exploitations agricoles (1.8 ha en moyenne), des difficultés d'accès de plus en plus importantes, et la prédominance des modes de gestion informelle et l'insécurité foncière. Celle-ci est due à de nombreux facteurs : extension des surfaces en indivision, la non-légalisation des transactions foncières, aliénation du foncier en fermage, appropriation de surfaces importantes par des absentéistes et attribution de ces terres en métayage. Près de 75 % du foncier rural sont gérés de manière informelle par les paysans, sur la base des us et coutumes.

L'insécurité des tenures foncières engendre la réticence ou même la peur d'investir et favorise l'émergence de conflits violents troublant la paix sociale et qui peuvent être à l'origine de pertes en vie humaines et des dégâts matériels importants. Dans tous les cas on se retrouve dans une situation où l'environnement n'est pas favorable aux investissements productifs dans les milieux concernés et au développement de l'agriculture. L'insécurité foncière limite les possibilités d'investissements tant au niveau des Bassins Versants qu'au niveau des périmètres irrigués. Il en résulte une dégradation de ces milieux qui pourrait apporter une contribution non négligeable dans la sécurité alimentaire en Haïti.

Pour remédier à cette situation, l'Institut National de la Réforme Agraire (INARA) a été mis en place. Mais les effets escomptés ne s'ensuivent pas, à cause de certaines faiblesses liées

entre autres au faible degré d'articulation entre les différents organes étatiques impliqués, à l'inadéquation du cadastre avec le système foncier actuel et à l'insuffisance des ressources (humaines et matérielles) allouées à l'Institut.

1.1.1.2 Les bassins versants

Environ 85% des bassins versants du pays sont dégradés ou transformés de manière très rapide, causant de fréquentes inondations dans le pays, un épuisement ou disparition des facteurs de base de la production agricole, des effets néfastes sur les infrastructures de production en aval, etc. Les sols, parallèlement aux ressources ligneuses se dégradent rapidement. Le potentiel exploitable est de 7 700 km² (29%), or la superficie effectivement cultivée est de l'ordre de 11 900 km² (44%), ce qui signifie que 420 000 hectares de terres marginales sont mis en culture. Ainsi, l'érosion des sols est estimée à environ 12 000 ha par an. Les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation sont entre autres la mauvaise gestion de l'espace, la fragilité du milieu physique (fortes pentes, nature des matériaux), la forte pression démographique, la faible productivité de l'agriculture, la violence des phénomènes climatiques, les pratiques culturales érosives, la coupe de bois intensive pour les besoins énergétiques et pour la construction.

1.1.1.3 L'irrigation et les infrastructures Hydro agricoles

Le MARNDR a inventorié, en 1999, 243 systèmes d'irrigation couvrant une superficie de l'ordre de 75 000 ha, dont 35.000 ha sont consacrés à la riziculture, 8.000 ha à l'exploitation de la banane et une grande partie à aux cultures de maïs, de haricot et des légumes.

Actuellement, il existe cinq (5) types de système irrigué (SI) caractérisés en fonction de leur taille : le grand SI, celui de la Vallée de l'Artibonite qui s'étend sur 38 000 ha ; le moyen SI qui est formé par douze (12) systèmes localisés dans La Plaine du Cul de Sac, de Cabaret, d'Arcahaie, de Léogane, des Gonaïves, des Cayes et de Saint-Raphaël), et s'étendant sur une superficie totale de 34 000 ha ; environ soixante (60) petits SI qui contrôlent selon le cas des aires de dimension variée (entre 30 et 900 ha) et couvrent un total de 13.000 ha ; des stations de pompage et des puits artésiens ; des lacs collinaires, étang et petits plans d'eau.

Les infrastructures d'irrigation desservant ces superficies ont subi à travers le temps des détériorations successives imputables au manque d'entretien et aux cyclones périodiques. L'exploitation de ces systèmes se heurte en outre à des problèmes de gestion, imputables en grande partie à la faible implication des usagers.

1.1.1.4 Autres infrastructures agricoles et rurales

La situation des infrastructures d'appui au développement agricole et rural est critique. Le réseau routier estimé à 3400km est en mauvais état à 80%. De nombreuses zones à fort

potentiel de production à travers le pays sont enclavées et pratiquement inaccessibles en saisons pluvieuses. Les infrastructures d'élevage sont dans un piteux état. Des structures de stockage et de conservation des produits agricoles sont rares et peu adéquates lorsqu'elles existent. Cela porte les producteurs à vendre généralement leurs produits immédiatement après la récolte. Ce qui entraîne de fortes variations de prix au cours de l'année et la mise en marché de produits de faibles qualités, notamment la viande, les fruits et les légumes. L'indisponibilité de l'énergie électrique constitue aussi une contrainte majeure au développement de certaines filières agricoles.

1.1.1.5 Les grands groupes d'acteurs intervenant dans le secteur agricole

Cinq grands groupes d'acteurs et opérateurs interviennent directement dans le secteur agricole. Ce sont :

- les acteurs et opérateurs étatiques qui comprennent les Ministères et les collectivités territoriales. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) est le leader du secteur assurant autant que possible la fourniture des services aux agriculteurs. Les Collectivités Territoriales, conformément à la loi du 04 avril 1996, sont les gestionnaires privilégiés des ressources disponibles dans le milieu rural et sont des partenaires clés du MARNDR pour le développement du milieu rural.
- Les agriculteurs, les associations d'agriculteurs et d'autres opérateurs, les entrepreneurs du secteur privé classique.
- Des prestataires de services (ONG, firmes, Organisations Professionnelles Agricoles, Organisations Internationales) ;
- Des agents de commercialisation et/ ou de transformation, notamment des femmes qui participent activement à ces étapes ;
- Des partenaires financiers du secteur agricole.

1.1.2 Les services d'appui à l'agriculture haïtienne

1.1.2.1 Encadrement et recherche/formation agricole

L'encadrement agricole sur le terrain est en principe assuré par des structures déconcentrées du MARNDR à savoir une dizaine de directions (dont cinq avec des directeurs adjoints) et une quarantaine de bureaux agricoles (BAC). La diffusion de paquets techniques est censée assurer par ces structures qui se retrouvent dans les 10 départements géographiques du pays. Des organismes comme l'ODVA et les centres de recherche/développement ont aussi la mission de vulgariser des techniques de production adaptées au niveau de leurs zones d'intervention.

En dépit de l'importance de l'agriculture, les services d'appui à la production qu'offraient les centres de recherche sont quasiment absents aujourd'hui. Les centres de recherche/formation/développement n'assurent pas à l'heure actuelle les missions pour lesquelles ils ont été créés par manque de programmes de travail, de budget de fonctionnement et de ressources humaines et matérielles. Ainsi la recherche agronomique et la vulgarisation au niveau du Ministère de l'Agriculture sont pratiquement nulles si l'on écarte quelques actions ponctuelles réalisées au niveau de certaines structures (parcelles de démonstration).

1.1.2.2 L'approvisionnement en intrants agricoles

Un frein important à l'amélioration de la productivité agricole est la faible disponibilité et l'accès très limité aux intrants agricoles, tels que semences de qualité, fertilisants, pesticides, produits vétérinaires, aliments pour bétail, etc. Le formidable gisement que représentent les déchets organiques urbains n'est pas pratiquement pas exploité.

L'agriculteur utilise généralement comme semences des graines tirées de sa production ou achetées au marché rural. Ce qui fait que les planteurs disposent aujourd'hui d'un matériel génétique local de faibles rendements. La faiblesse de l'outillage agricole est aussi évidente partout à travers le pays.

Aujourd'hui, grâce à la diminution du prix du pétrole sur le marché international et au programme de subvention des engrais en cours de réalisation au MARNDR, les prix des fertilisants chimiques sont en baisse sur le marché local. Il conviendrait toutefois de trouver, à moyen terme, des ressources budgétaires pour financer un tel programme de subvention du prix des engrais.

1.1.2.3 La finance rurale

Actuellement, il existe une forte demande de crédit émanant de divers acteurs dans le secteur agricole et agroindustriel (entreprises, coopératives, groupements de producteurs, ménages, etc.). Le BCA, institution étatique qui accorde du crédit en milieu rural, aujourd'hui fortement décapitalisé, à cause du faible taux de remboursement est incapable de jouer son rôle. Les banques interviennent très peu dans le milieu rural, à cause des risques liés à la production agricole. La faiblesse de l'institution étatique et la quasi-absence du secteur financier classique ont créé un espace favorable au fonctionnement d'une diversité d'institutions de micro finance en milieu rural. Elles sont de plusieurs types : coopératives, ONG, associations, etc. En réalité, le financement du milieu rural par les institutions formelles de crédit est très faible par rapport aux besoins. Il en résulte une réduction des activités productives et recours à du crédit usuraire. Il existe donc un besoin important et urgent pour apporter des capitaux frais en milieu rural afin de faciliter des investissements productifs dans l'agriculture. Les

institutions de micro-finance dominant largement le paysage mais s'intéressent surtout aux zones urbaines et périurbaines. En outre, elles accordent surtout des prêts à des activités non agricoles telles que le commerce. L'offre est peu diversifiée, avec des conditions prédéfinies, non négociables qui sont généralement peu adaptées aux principales activités du monde rural et ce, surtout par son rythme de remboursement qui est fréquemment mensuel et sa courte durée. Cette situation entraîne une réduction des activités productrices dans le secteur, qui a pourtant un besoin urgent d'investissement productif.

1.1.3 Les systèmes de production et filières

Le secteur agricole haïtien comporte trois grands systèmes de production : élevage, pêche et aquaculture ; céréalier ; autres produits alimentaires. Ces trois systèmes sont étroitement interdépendants, la quasi-totalité des exploitations agricoles pratiquant la polyculture et le poly-élevage et la plupart des pêcheurs ayant aussi une activité agricole.

1.1.3.1 Le système de production : élevage, pêche et aquaculture

L'élevage joue un rôle extrêmement important dans le système d'épargne des exploitations agricoles familiales à 1.000.000. En effet, 35% des exploitations élèvent plus de 1.000.000 porcs, 55%, 1.500.000 de bovins ; 65%, 2.500.000 de caprins et 80%, 4.000.000 de volailles.

L'élevage en petites exploitations familiales représente plus de 90% de la production nationale. Il satisfait l'essentiel de la demande solvable actuelle du pays et exporte annuellement vers la République dominicaine 50.000 caprins pour environ \$US 2.000.000 sans compter les bovins et les volailles rustiques.

La production nationale ne satisfait pas la demande du marché local en œufs, en produits laitiers et en viande de volaille industrielle qui est compensée par d'importantes importations commerciales, à la hauteur de US\$ 20.000.000/ an pour 360.000.000 d'œufs, US\$ 50.000.000/ an pour 90000 TM équivalent lait de produits laitiers et l'équivalent de 12.5 millions de poulets dont 90% en pièces découpées.

L'élevage bovin avec environ 500000 vaches adultes a un potentiel de plus de 100.000 TM par an, capable de satisfaire la demande solvable actuelle en produits laitiers. Mais, faute d'infrastructures pour la transformation et la commercialisation, ce sous-secteur ne peut profiter d'un marché actuellement comblé à 80% par des importations commerciales (90.000 TM).

Concernant l'aviculture, il existe un potentiel d'implantation de 5 000 unités familiales de pondeuses à raison de 200 têtes par unité. Ce qui peut assurer une production nationale de 24 millions d'œufs par mois.

L'augmentation de la production aquacole nécessite une meilleure gestion et une exploitation rationnelle des lacs et étangs. La pêche est peu développée et est confrontée à la faiblesse d'équipements, au manque d'infrastructures de transformation et de conservation et à la rareté de sources de crédit.

Le développement des filières élevage, pêche et aquaculture fait face à de nombreuses contraintes, telles, la faible disponibilité en fourrage, en intrants et infrastructures d'abreuvement, les faibles disponibilités d'alevins dans le cadre de l'aquaculture et la faiblesse technologique, les prix élevés des aliments importés pour l'aviculture, l'aquaculture et la porciculture intensive, le faible accès au crédit, les faiblesses au niveau de la professionnalisation du sous-secteur dans un contexte d'absence de protection de la production nationale.

1.1.3.2 Le système de production : céréalier

Le riz irrigué est produit au niveau d'une quinzaine de périmètres avec une forte concentration dans la Vallée de l'Artibonite qui fournit environ 60 % de la production nationale. La riziculture occupe 130 000 ménages, dont 90.000 dans l'Artibonite, incluant les 30 000 ouvriers métayers.

La production nationale de riz est en déclin depuis plus d'une dizaine d'années. Cette baisse est causée principalement par la gestion inefficace de l'eau d'irrigation et le mauvais drainage du périmètre de l'Artibonite, l'accès difficile des agriculteurs aux intrants, la concurrence du riz importé, etc. Les récents appuis fournis par le MARNDR sous forme d'intrants, d'équipements agricoles et de réhabilitation des infrastructures d'irrigation ont toutefois contribué à une amélioration de la performance technique de la culture du riz.

La demande nationale de riz est satisfaite à 80% par le riz importé, à 12% par le riz produit dans l'Artibonite et à 8% par le riz produit dans les autres périmètres rizicoles du pays et les déchets d'usinage de riz de la République Dominicaine, dénommée *cabecit*.

Concernant le maïs, on trouve sur le marché national le maïs local et le maïs importé. Le bassin de concentration de la production du maïs local est localisé dans la plaine des Cayes (département du sud) avec 24,000 ha sur environ 250,000 ha à travers le pays. On retrouve des sous-zones de production relativement importantes dans la Grande-Anse, le Nord, le Plateau Central et l'Artibonite. La culture de maïs rapporte très peu aux producteurs de par son rendement trop faible, en dépit des avancées technologiques réalisées dans la plaine des Cayes.

Le sorgho est la troisième céréale en importance en Haïti après le riz et le maïs. Il est l'une des cultures d'avenir d'Haïti menacée par la rareté de l'eau. La production de sorgho est de

loin moins coûteuse que le maïs qui a besoin beaucoup d'eau. Il n'est pas desservi par un réseau fort d'intermédiaires commerciaux qui assurent sa transformation et sa commercialisation. Sa mise en marché se fait de préférence dans les milieux de production de la culture.

1.1.3.3 La filière tubercules

La production locale de tubercules est importante. La FAO l'estime autour de 750.000 TM, dont 45% de manioc, principalement des variétés amères pour la fabrication de galettes. Les tubercules sont cultivés en association avec des cultures vivrières et de rente dans toutes les zones de production : le manioc en zone sèche et semi-humide, la patate douce en zones semi-humides et humides en plaine et en montagne, l'igname et le malanga dans les aires humides à toutes les altitudes, le « mazonbèl » (*Colocasia*, « dasheen » dans la Caraïbe anglophone) dans les dépressions hydromorphes de basse altitude..

On compte environ une dizaine de variétés d'ignames produites, les principales étant l'igname jaune et la « Guinée », à chair blanche. Une centaine de variétés de patate douce sont cultivées, la plupart sont des variétés endogènes, très peu d'efforts d'introduction de nouvelles variétés ont été entrepris.

Les exportations de tubercules sont au total de moins de 500 TM par an et sont dirigées vers les Iles Turques, la République Dominicaine, les Etats-Unis et les Bahamas. Plus de 300 TM vont vers les îles au nord. Les expéditions annuelles d'igname vers les Turques et Caicos étaient estimées à plus de 250 TM et celles de patate douce à environ 60TM (Capital Consult, 2004). Pour la République Dominicaine, elles consistent en petites quantités d'ignames, de malanga et de manioc amer pour les cassaveries frontalières. Les Etats-Unis viennent en dernière position avec moins de 25 TM d'igname annuellement en 2003 et 2004 (USDA/ERS, 2005).

1.1.3.4 La filière légumes

On compte plus d'une trentaine de légumes et condiments couramment produits en Haïti. Les zones de production sont dispersées à travers le pays, dans les aires de montagne et de plateaux humides et les plaines irriguées.

Les surfaces les plus importantes se retrouvent dans la périphérie de Port-au-Prince (axe Kenscoff-Seguín), la Forêt des Pins et les plaines de l'Artibonite, Cayes, Gonaïves et du Cul de Sac. Seule la Grande-Anse, malgré des conditions climatiques favorables, ne dispose pas d'aires maraîchères bien définies, sauf pour le gingembre qui est concentré dans la région de Dame-Marie-Anse d'Hainault. La production est quasi exclusivement le fait d'exploitations paysannes. La demande la plus forte est celle de la capitale et porte principalement sur cinq

produits qui sont cultivés dans le pays : le mirliton (chayote), l'oignon, le chou, le poireau et la carotte.

1.1.3.5 La filière fruit

La diversité des écosystèmes du pays autorise la culture d'une grande variété de fruits, y compris des productions de climat tempéré. Près de 150 espèces et variétés fruitières sont cultivées ou existent à l'état spontané. Toutefois, moins d'une dizaine de fruits constituent le gros des quantités commercialisées et consommées. Mangues, banane, avocat, noix de coco, fruit à pain et agrumes sont les principaux fruits produits et commercialisés. Ces fruits sont issus de la production d'exploitations paysannes où les arbres sont cultivés en association avec des espèces vivrières (tubercules, banane, haricots principalement) ou du café. Les exportations de fruits se sont beaucoup diversifiées sur la période récente. Constituées presque exclusivement de mangues sur la période 1985-95, elles se sont étendues à l'avocat, le tamarin, le fruit de la passion, l'anacarde et d'autres produits mineurs depuis le développement des échanges avec la République Dominicaine.

1.1.3.6 La filière café

La caféiculture le fait de petits agriculteurs en Haïti. Il y aurait plus de 200,000 familles qui seraient impliquées dans la production de café dans le pays. La superficie moyenne par exploitation familiale serait globalement au niveau de 0.50ha. Des superficies moyennes des exploitations sont plus grandes dans les régions de Beaumont (Grande Anse), de Thiotte (Sud'Est) et de Baptiste (Centre) tandis qu'elles sont beaucoup plus faibles dans les régions de Plaisance /Dondon (Nord), d'Anse A Foleur / St-Louis du Nord (Nord Ouest) et des Cahos (Artibonite). Les producteurs vendent leur café soit aux coopératives et associations qui desservent près de 50,000 producteurs à travers quatre réseaux de commercialisation, soit aux intermédiaires des circuits traditionnels dont les agents principaux sont les sous-marins (intermédiaires non patentés) des spéculateurs (intermédiaires patentés) et les exportateurs, soit aux intermédiaires dominicains au nombre de 20 qui reçoivent du café naturel provenant des sous-marins au voltigeurs en nombre très important qui commercialisent par unité de petits volumes (moins de 100 sacs par année par voltigeurs, soit aux torréfacteurs industriels (6) ou aux multiples petits torréfacteurs artisanaux constitués essentiellement de femmes distribuant leurs produits dans les marchés publics des villes et villages du pays.

1.1.3.7 La filière cacao

Le cacao (*Theobroma cacao*) jadis, constituait après le café et la canne à sucre l'une des plus grandes sources génératrices de devise pour Haïti. La commercialisation de ce produit impliquait un grand nombre d'acteurs. Cependant la production cacaoyère ne varie pas grandement, mais elle se trouve camouflée sous l'émergence et l'augmentation en termes de production des autres grands pays producteurs. La culture du cacao est concentrée dans deux zones principales du pays : le Nord et la Grande Anse. Cette production du Cacao est quasiment le fait des petits planteurs, mais ceux-ci n'assurent pas la commercialisation de leur produit sur les marchés internationaux, ce qui entraîne l'intervention de plusieurs intermédiaires dans la filière de ce produit.

En fonction des axes de commercialisation, les circuits de distribution s'y découlent. Généralement, on retrouve en amont les producteurs qui eux-mêmes libèrent leurs denrées aux spéculateurs ou à une coopérative, qui revendent les produits aux exportateurs qui les conditionnent pour les envoyer à l'étranger ; arrivés là-bas, le Cacao est acheté par des transformateurs qui après transformation en produits finis les mettent à la disposition de distributeurs qui les livrent enfin aux consommateurs.

1.2 L'INSERTION DE L'AGRICULTURE HAÏTIENNE DANS L'ECONOMIE NATIONALE, REGIONALE ET MONDIALE AUJOURD'HUI

1.2.1 Contribution du secteur agricole à l'économie nationale

L'agriculture a toujours été la principale source de recettes fiscales du pays jusque dans la décennie de 1960-1970. La participation du secteur agricole à la formation du PIB était de 45% dans les années 70 contre 26% actuellement, soit une baisse de 19% sur la période et d'environ 0,5% par an. L'exportation agricole a diminué de plus en plus, avec la disparition de produits traditionnels, tels le sucre et la viande, du tableau de nos exportations. Par exemple, le montant des devises générées par l'exportation du café est passé de 52,5 à 3.8 millions de dollars. Le cacao et les huiles essentielles évoluent de manière aléatoire, alors que la valeur moyenne des exportations de mangue ne fait que diminuer en dépit d'une demande mondiale croissante.

La croissance du secteur agricole, bien que connaissant une amorce ces derniers mois, demeure faible et variable. L'offre alimentaire est toujours caractérisée par son insuffisance face à la demande. Le déficit de production alimentaire rend le pays nettement dépendant des importations de produits alimentaires. Selon les estimations de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) en 2009, la production nationale assurait, 49% des besoins alimentaires, disponible (en tonnes d'équivalents céréales) les importations, 46% et l'aide alimentaire, 5%. En matière de sécurité alimentaire, les enquêtes les plus récentes de la CNSA montrent que les besoins nutritionnels d'une fraction importante de la population haïtienne

(environ 1.9 million de personnes avant le séisme du 12 janvier 2010 et à 3.3 millions après le 12 janvier) ne sont pas satisfaits.

1.2.2 Evolution du cadre macroéconomique et son impact sur le fonctionnement du secteur agricole

Selon les données de la FAO, la production agricole per capita aurait fortement baissé entre 1980 et 1994, pour se stabiliser par la suite. Le déficit a été comblé par les importations de produits alimentaires qui ont alors augmenté de 8,5% en 1981 à 1984 avec un pic de 32% en 1996.

L'augmentation croissante de l'importation des produits alimentaires a contribué à la détérioration de la balance commerciale, à l'augmentation de l'inflation, à la dépréciation de la gourde – renforcée par les déficits budgétaires accumulés – et donc au renchérissement des produits importés. La stabilité des prix est alors présentée comme l'un des objectifs prioritaires de la politique économique.

La politique de libéralisation des échanges extérieurs suivie depuis 1987 s'est accentuée en 1994. Elle n'a pas donné les résultats escomptés de réduction des prix des produits alimentaires et d'encouragement à l'exportation. Au contraire, cette libéralisation justifiée par l'insuffisance de l'offre n'a fait que fragiliser davantage le secteur agricole.

Par ailleurs, l'orientation de la politique économique axée sur des restrictions monétaires et budgétaires a entraîné un niveau élevé des taux d'intérêt réels, une surévaluation de la gourde et une réduction des dépenses publiques. La compétitivité prix et la compétitivité hors prix de l'économie haïtienne, notamment du secteur agricole, en ont été pénalisées. Cette politique a par ailleurs provoqué une baisse des termes de l'échange dans le secteur rural par rapport aux autres secteurs de l'économie et pénalisé ainsi les revenus des agriculteurs. Le pouvoir d'achat de l'ensemble des ménages, mais surtout des ruraux accuse une baisse notable qui s'est accélérée depuis le milieu des années 90. En milieu rural, les revenus ont chuté et les salaires aussi. Les aliments importés qui s'imposent en masse dans le milieu rural même, devenu acheteur net de produits alimentaires, deviennent de plus en plus inabordables puisque les revenus ne suivent pas l'inflation galopante.

1.2.3 Implication des accords commerciaux internationaux et régionaux

Haïti a signé plusieurs accords qui peuvent avoir des retombées sur l'économie en général et sur le secteur agricole en particulier. C'est le cas avec le Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale de l'Accord de Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) qui s'étend sur la période 2006-2009 et qui a pour but de rendre l'économie haïtienne plus compétitive et de faciliter son intégration dans l'économie mondiale. Cet accord stipulait « la

libéralisation complète de l'agriculture par la réduction drastique des tarifs agricoles et l'élimination des barrières non-tarifaires, l'abolition des taxes d'exportation ». Il en est résulté l'abaissement à 4,5% du tarif moyen pour l'agriculture. Alors qu'auparavant, les tarifs appliqués aux produits agricoles évoluaient dans la fourchette 40-50%. Par exemple, ils sont fixés actuellement à 5% (riz), 3.5% (sucre), 5% (viande de poulet, de porc) voire 0% (banane, œuf et lait (3.5%)), alors qu'ils étaient pour ces catégories de produits, respectivement 50%, 40% et 50% ».

En tant que membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), Haïti est partie prenante de l'accord sur l'agriculture en discussion au sein de l'organisation. Cet accord a pour but d'accroître l'accès au marché et de réduire les subventions à la production agricole dans les pays membres avec quelques exceptions pour les pays moins avancés.

Haïti est membre depuis 1989 de la Convention de Lomé et fait partie du groupe ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique). Cette convention avait régi durant plus de deux décennies les échanges commerciaux basés sur l'octroi de préférences entre ce groupe de pays et l'Union européenne pendant.

Cependant, les dispositions commerciales de Lomé ont été jugées incompatibles avec les nouvelles règles du commerce international. En vertu des règles de l'OMC, les préférences ont été qualifiées de discriminatoires. Ainsi, en juin 2000, a été signé à Cotonou un nouvel accord entre les 77 pays ACP, dont Haïti, et l'Union européenne.

L'Accord de Cotonou est un accord de partenariat global conclu pour une période de vingt ans et révisable tous les cinq ans. Il permet aux produits en provenance de l'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique répondant à des critères établis par la communauté d'accéder en franchise de droits au territoire de la Communauté européenne. Il constitue en passant une dérogation aux règles de l'OMC.

Un nouveau cadre de relations commerciales est établi entre l'Union Européenne et les six régions ACP, y compris Haïti, à travers les Accords de Partenariat Economique. Ce sont des accords de libre-échange réciproques, compatibles avec les règles de l'OMC qui, envisagent la réduction et la suppression progressive et réciproque des barrières tarifaires et non tarifaires, des obstacles techniques aux échanges, et ils englobent, entre autres, le commerce des produits agricoles, de la pêche et les services.

Depuis 1996, Haïti a intégré la Communauté des pays de la Caraïbe (CARICOM). Cette intégration régionale constituerait un atout non négligeable pour Haïti avec des bénéfices économiques et commerciaux à travers la création d'opportunités d'échanges avec les autres pays de la région.

Suite à la ratification du Traité de Chaguaramas révisé et du Protocole Agriculture, la CARICOM a choisi d'orienter l'agriculture vers le marché international et entend protéger le secteur agricole contre le dumping, les productions subventionnées, et autres mesures protectionnistes des

partenaires commerciaux pouvant affecter la production de la région. Les pays membres sont aussi autorisés à soutenir leur agriculture sous forme de subsides.

Le Tarif Extérieur Commun (TEC) constitue l'un des principaux instruments utilisés par la communauté pour protéger les différents secteurs de l'économie régionale. Les droits de douane sur les produits agricoles peuvent aller jusqu'à 40% au maximum.

Selon la CARICOM, les tarifs en vigueur dans le pays sont relativement bas, l'application du TEC entraînerait une hausse substantielle des droits de douane. En conséquence, Haïti a obtenu des suspensions du TEC sur quelques 500 produits pour cinq ans, correspondant à un ajustement renouvelable, censée débiter dès la ratification du Traité de CARICOM par le Parlement Haïtien. Haïti a reporté son adhésion au Marché Commun de la CARICOM en demandant un moratoire, n'ayant pas encore appliqué les dispositions afférentes au Traité de Chaguaramas.

En dehors de ces engagements multilatéraux, il importe de mentionner des accords spécifiques à certaines filières tels l'Accord International sur le Café, l'Accord International sur le cacao et d'autres accords commerciaux bilatéraux signés avec un certain nombre de pays.

1.2.4 Les projections sur l'avenir de l'Agriculture dans le contexte régional et international

Il convient de retenir que la politique néolibérale a eu des nombreux effets néfastes sur le secteur agricole haïtien. Au niveau macro, elle a contribué au déclin de la production agricole, la chute des exportations, l'explosion des importations alimentaires, la réduction de l'appui à la production vivrière alimentaire. Aux niveaux méso et micro, elle est associée à une diminution des investissements publics dans le secteur et de l'assistance technique, avec comme effet la baisse de la productivité, de la production nationale et des revenus agricoles.

Ce qui a engendré l'appauvrissement des agriculteurs pour qui il est devenu plus difficile de vivre de leur métier et de satisfaire les besoins de leurs familles.

En perspective, grâce aux Accords sur l'agriculture de l'OMC et au Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CARICOM, il est possible de faire des interventions à la frontière en vue de réviser les tarifs appliqués. Toutefois, bien qu'il existe des possibilités d'application de l'option tarifaire dans certains accords (TEC, Accords sur l'agriculture de l'OMC), les engagements pris au titre d'autres accords comme ceux avec les IBW peuvent aller à l'encontre de ces possibilités et limiter leur mobilisation. Ainsi, il y va de la conformité des mesures à prendre dans le cadre de la gestion du sous-secteur.

1.3 SYNTHÈSE : CONTRAINTES ET ATOUTS DU SECTEUR AGRICOLE

1.3.1 Contraintes

Le faible niveau de performance du secteur agricole est lié à un ensemble de contraintes qui peuvent être listées comme suit :

- La dégradation accélérée des ressources naturelles (sols eau, forêts) avec en particulier pour conséquences la diminution progressive de la capacité productive des terres
- La récurrence des catastrophes naturelles, jointe au niveau de vulnérabilité élevée de certaines zones du pays
- La mauvaise gestion des infrastructures et de l'eau d'irrigation
- L'urbanisation accélérée des terres de plaines irriguées ou humides
- L'accès limité aux intrants et matériels agricoles
- Un régime foncier caractérisé par l'insécurité foncière (accès en métayage ou fermage avec des baux à très court terme, ou accès en indivision familiale), la petite taille de la plupart exploitations agricoles, les conflits terriens dans certaines zones du pays
- Un système financier très peu développé dans les zones rurales et pas vraiment adapté aux besoins des exploitants
- La déficience de la recherche agronomique et de l'accompagnement technique
- La déficience des infrastructures agricoles et rurales dont les infrastructures d'irrigation et de drainage, les voies d'accès secondaires, les facilités d'entreposage et de conservation, les structures de transformation
- La faiblesse des investissements dans les sous secteurs de l'élevage et de la pêche
- la diminution marquée des sous-produits agricoles et des aliments pour bétail en général
- la dégénérescence des génotypes locaux, par suite de saillies incontrôlées, l'indisponibilité de géniteurs de qualité
- les attaques de pestes sur les végétaux et les animaux
- le manque de contrôle épidémiologique, de campagne régulière de prophylaxie et de suivi sanitaire
- les pertes après récoltes élevées
- l'insuffisance de normes et de système de contrôle de qualité
- Une libéralisation trop excessive du marché des produits agricoles (bas tarifs, éliminations des restrictions quantitatives)
- Une politique budgétaire défavorable consacrant peu de ressources publiques au secteur agricole
- Un manque d'articulation avec les autres actions des autres secteurs de l'Etat d'une part et du privé d'autre part

1.3.2 Atouts

Malgré ce contexte difficile, le secteur agricole dispose de sérieux atouts susceptibles d'être valorisés dans le cadre d'actions visant son développement. Ils peuvent être résumés ainsi:

- De grandes superficies et de bonnes terres non mises en valeur (par ex., Nord-est)
- La disponibilité en eau d'irrigation et de terres irrigables
- Une diversité de milieux agro-écologiques autorisant la mise en place d'une large gamme de systèmes de production durables
- La possibilité de développement de l'élevage, notamment au niveau des terres en pente, avec le renforcement des services de santé animale pour arriver à l'agro-transformation du lait, de la viande dans les différentes communes du pays
- 1535 kilomètres de côte pour la pêche et la pisciculture, et possibilité de développer la pêche en haute mer
- L'existence de modèles techniques éprouvés qui peuvent être diffusés pour une amélioration de la production agricole
- La production végétale et animale prioritairement biologique
- L'existence d'un marché local à satisfaire
- La localisation proche du marché américain et de la République dominicaine
- L'existence de réseaux d'organisations de producteurs
- La présence du MARNDR jusqu'au niveau communal

2 ENJEUX, VISION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

2.1 LES ENJEUX SUR LE LONG TERME

Les principaux enjeux du secteur agricole sont les suivants :

- La réduction de la dépendance alimentaire dans une perspective de souveraineté alimentaire (recherche de la satisfaction maximale de la demande alimentaire nationale) ;
- La création d'opportunités d'emploi en milieu rural pour freiner l'exode vers les villes ;
- L'augmentation de l'apport du secteur agricole en devises ;
- La réduction de la vulnérabilité environnementale.

2.2 LA VISION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

La Politique de Développement Agricole s'inscrit dans une vision à long terme d'une agriculture :

- moderne, agro-écologique, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé ;
- productive et compétitive sur le marché local et sur le marché international, permettant d'assurer la sécurité alimentaire de la population ;
- procurant des revenus décents à ses actifs ;
- soucieuse de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- dégagant des excédents pour le fonctionnement des entreprises agro-alimentaires

2.3 LES OBJECTIFS FIXES

Dans le cadre de cette vision et compte tenu des enjeux, les objectifs fixés pour 2025 sont :

Objectif général

L'objectif global visé par la mise en œuvre de la politique agricole est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population haïtienne et au développement social et économique du pays.

Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- le taux de couverture de la consommation nationale par la production nationale passe de 45% à 70% ;
- le secteur agricole compte environ 500.000 exploitations, procurant un revenu décent aux exploitants ;
- la couverture des importations par les exportations agricoles passe de « 5% » (chiffre de 2009) à 50% en 2025 ;
- la part de l'assolement couvert par des cultures annuelles sarclées dans les zones de colline et de montagne est fortement réduite.

Ces objectifs rejoignent les préoccupations du Gouvernement qui fait du secteur agricole le premier pilier de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans le pays, tel qu'il apparaît dans les documents officiels, notamment le DSNCRP (Document de Stratégie Nationale de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté). Les principaux centres d'intérêt de ce document, en ce qui concerne le secteur agricole sont :

- Promotion d'une agriculture durable et d'une meilleure gestion du foncier ;
- Relance de la production agricole par une meilleure organisation des filières ;
- Modernisation des infrastructures rurales;
- Promotion de la pêche et de l'aquaculture ;
- Relance de l'agro transformation ;
- Promotion d'une nouvelle stratégie de commercialisation ;
- Financement de l'agriculture.

Cet intérêt pour le secteur a été réitéré au lendemain du séisme du 12 janvier 2010 dans les différents documents mis en circulation par le Gouvernement, notamment le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti, dont l'un des 4 grands chantiers, la refondation économique, fait également du secteur agricole l'un des piliers de la stabilité du pays et un axe incontournable de son développement.

3. LES ENGAGEMENTS DE L'ETAT

L'atteinte des objectifs de la politique agricole repose sur des engagements de l'État haïtien pour :

- favoriser le développement des initiatives et de l'investissement privé dans le secteur agricole, en particulier celui des producteurs agricoles mais également celui des organisations de producteurs et des firmes délivrant de biens et des services au profit des agriculteurs ;
- pratiquer une bonne gouvernance des ressources publiques, à travers la concertation entre les différentes catégories d'acteurs, la recherche de consensus entre ces différents acteurs, et une gestion transparente des ressources budgétaires disponibles ;
- garantir une participation active des principaux acteurs concernés, à savoir les producteurs agricoles et leurs organisations, à la définition et la mise en œuvre des programmes, plans et projets qui seront issus de cette politique de développement agricole ;
- favoriser la promotion des femmes et des jeunes ruraux qui tirent des revenus de la production agricole, notamment par le renforcement de l'accès aux facteurs de production, aux technologies appropriées, à la formation, à l'emploi. En particulier,

l'inclusion des jeunes se fera par des stratégies de développement de l'entrepreneuriat, afin d'assurer une relève dynamique et créatrice de richesse.

- Assurer la participation permanente, à travers de mécanismes institutionnels, des représentants de la société civile (ONG, secteur privé, organisations de producteurs et autres acteurs des filières) à l'élaboration des stratégies opérationnelles de mise en œuvre des programmes et aussi à leur suivi-évaluation
- faire passer de 3% à « x%¹ » la part des ressources budgétaires nationales consacrée au secteur agricole entre 2010 et 2025.

4. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

4.1 L'APPROCHE GENERALE

La politique de développement agricole privilégie:

- Une approche territoriale modulée en fonction des potentialités et des spécificités des différentes zones agro-écologiques du pays et recherchant cohérence et complémentarité entre les actions.
- Une approche bassins versants, allant du sommet jusqu'à la mer et prônant l'interaction entre l'aval et l'amont
- Une approche filière recherchant la concertation entre les acteurs dans le cadre de dispositifs interprofessionnels rassemblant autour d'une même table État, secteur privé et Organisation de Producteurs/Productrices, quel que soit le produit considéré (marché intérieur ou exportation), et sans remettre en cause la diversification des productions au niveau de l'unité de production.
- Une approche programme quinquennal.

4.2 LES PRINCIPAUX LEVIERS

Les principaux leviers sur lesquels s'appuie la politique de développement agricole sont entre autres :

- Les investissements dans des infrastructures publiques ;

¹ Taux à fixer lors de la présentation du document de la politique de développement agricole au Conseil des Ministres.

- Les appuis destinés à augmenter la compétitivité de filières sélectionnées et corriger les imperfections du marché, y compris des subventions, tout en mettant en place des mécanismes de diminution progressive du niveau de cette subvention
- L'offre de services agricoles de base aux acteurs et actrices concernés

4.3 LES AXES D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les axes d'intervention des programmes quinquennaux porteront sur :

- L'appui à l'accessibilité des producteurs aux facteurs de production de base comprenant (i) l'accès sécurisé au foncier comme garantie de l'investissement à long terme, (ii) l'accès à l'eau d'irrigation et la gestion participative des infrastructures et des ressources en eau, (iii) la gestion des autres ressources naturelles (sols, forêts résiduelles, ressources halieutiques), (iv) la prévention et la gestion des risques et désastres naturels;
- Le développement des filières agricoles et la promotion des marchés comprenant (i) le développement des différentes filières jugées porteuses : cultures vivrières (riz, banane, pois congo, légumes, tubercules), cultures d'exportation (café, cacao, fruits), élevage, pêche et aquaculture, (ii) le développement de la transformation des produits, (iii) la promotion du commerce national, régional et international pour stimuler la production, (iv) la mise en place de filets de sécurité et de stockages préventifs
- La régulation des marchés des produits agricoles ainsi que des biens et des services privés d'appui au secteur : protection tarifaire, achats publics, stockage, intrants et équipements agricoles, services financiers (assurance, crédit). L'offre devrait être améliorée afin que ces biens et services soient disponibles en tout temps là où les producteurs en ont besoin.
- Le développement d'une offre en service public à l'agriculture et aux agriculteurs : protection sanitaire, recherche-développement et vulgarisation agricole, généralisant l'approche participative en vue de permettre à tous les acteurs concernés d'être associés à l'identification des besoins et des thèmes;
- Le renforcement institutionnel comprenant (i) l'intégration de l'approche genre, (ii) la communication, (iii) le renforcement des capacités de pilotage et de coordination du Ministère de l'agriculture, (iv) sa restructuration interne, (v) la gestion des ressources humaines, (vi) le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, (vii) le renforcement des capacités des organisations de producteurs et professionnelles agricoles.

5. LES INSTRUMENTS ET MÉCANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Ils comprennent :

1. Les instruments et mécanismes d'ordre financier ;
2. Les instruments et mécanismes d'ordre institutionnel et légal et ;
3. Les instruments et mécanismes d'ordre macroéconomique stratégique, transversal

5.1 INSTRUMENTS ET MECANISMES D'ORDRE FINANCIER

Ils comprennent :

- Les Lois de finances (programme d'investissement public et fonctionnement);
- L'Institution de crédit rural ;
- Le Fonds d'assistance économique et sociale ;
- Le Bureau de Monétisation et de Programmes d'Aide au Développement;
- Le Fonds d'urgence ;
- Le Fonds de développement des collectivités territoriales ;
- Le Fonds de gestion des risques agricoles ; **à créer**
- Les Accords de dons et d'aide internationale (Bilatéraux, multilatéraux et internationaux) ;
- Les Droits de douane à l'importation ;
- La Subvention de la production
- L'Octroi de prix de soutien agricole ;
- La Création de stocks stratégiques.

5.2 INSTRUMENTS ET MECANISMES D'ORDRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL

Il s'agit de :

- Une nouvelle loi organique du Ministère de l'Agriculture ;
- Arrêté d'application de l'Institut National de la Réforme Agraire ;
- Loi d'orientation agricole ; **à créer**
- Loi sur les associations d'irrigants et sur le transfert de la gestion des systèmes irrigués aux associations d'irrigants ; **à créer**
- Loi portant sur la professionnalisation des exploitations agricoles ; **à créer**

- Décret portant sur la création d'un Institut de Protection sanitaire ; **à créer**
- Décret portant sur la création d'un Institut de Recherche et d'extension agricoles ; **à créer**
- Publication de la loi portant sur l'Office National de la Sécurité alimentaire (ONSA);
- Arrêté portant sur l'Institut National du Café ;
- Règlementation relative à la périodicité du recensement général de l'Agriculture ; **à créer.**
- Règlementation sur la qualité alimentaire ;
- Législation foncière ;
- Loi sur la gestion de l'environnement;
- Loi sur l'assistance alimentaire aux groupes vulnérables de la population ;
- Loi sur les achats publics des produits alimentaires provenant de la production agricole nationale ;
- Législation régissant les systèmes financiers ruraux ;
- Règlementation relative à l'investissement dans le secteur agricole ;
- Législation sur les importations, la production et la commercialisation des semences ;
- Actualisation de la loi de pêche

5.3 INSTRUMENTS ET MECANISMES D'ORDRE MACROECONOMIQUE, STRATEGIQUE ET TRANSVERSAL

Ces instruments concernent :

- La Révision de la Politique monétaire de la Banque Centrale ;
- La Politique budgétaire, accroissement de la part du budget National au secteur agricole ;
- La Politique fiscale orientée vers une augmentation des tarifs douaniers des produits agricoles et agro-alimentaires;
- La Commission interministérielle d'Aménagement du territoire et Développement local ;
- Les Lois et décrets sur la décentralisation et déconcentration administratives (1982, 1984,2005) ;
- Une nouvelle loi sur les ONG agricoles et rurales **à créer;**

5.4 PRÉ REQUIS

Pour permettre la mise en œuvre efficace de la politique de développement agricole, il est impérieux d'établir un ancrage institutionnel stable et crédible reflétant l'engagement de l'Etat et des secteurs vitaux de la société haïtienne aux objectifs poursuivis. C'est la raison pour laquelle la politique agricole doit impliquer et sensibiliser tous les secteurs concernés. Les conditions suivantes seront alors nécessaires:

- Un environnement favorable aux investissements ;
- Le lobbying avec le Parlement et le Gouvernement ;
- Une Articulation interministérielle
 - Avec MCI : recherche du marché, suivi du développement de marchés cibles ;
 - Avec MTPTC : gestion réseau routier et communication ;
 - Avec MEF/ BRH : gestion de ressources du Trésor Public et du cadre macroéconomique ;
 - Avec MPCE : aménagement du territoire ;
 - Administration Générale des Douanes : gestion de la quarantaine.

5.5 SUIVI ET ÉVALUATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

La politique de développement agricole sera suivie de manière continue par les différents acteurs. Le Ministère de l'agriculture mettra en place des dispositifs de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la politique agricole aux niveaux central et départemental. Ces entités procéderont à des évaluations périodiques des succès réalisés et des obstacles rencontrés. Les résultats de cet exercice seront transmis aux principales autorités pour des mesures correctives. Il sera aussi développé un système d'évaluation d'impact de la politique agricole sur les exploitants agricoles et sur les consommateurs.

5.6 ELABORATION DE PLANS NATIONAUX D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE PLANS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La politique de développement agricole doit être complétée par des plans nationaux d'investissement agricole et des plans et programmes départementaux de développement du secteur agricole pour une meilleure mise en œuvre de cette politique agricole dans un environnement politique décentralisé. La démarche des tables de concertation agricoles départementales sera l'outil de prédilection dans l'élaboration de ces plans. Les études des filières et des systèmes de production alimenteront les plans départementaux de développement du secteur agricole.

Bibliographie

ANDAH (Association nationale des agro-professionnels haïtiens), Une politique nationale rizicole, Juin 2008, 52 pages

Bellande, Alex ; les filières fruits, tubercules, légumes, plantes ornementales et fleurs coupées en Haïti ; identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, juin 2005.

Chancy, Michel ; analyse du secteur élevage ; filières bovins viande, bovins lait, caprins, poulets intensifs, œufs, poulets indigènes, cuniculture, apiculture ; identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, juin 2005.

FAO, Politique de développement agricole – Concepts et expériences / Volume 2, Rome 2005

Gilles DAMAIS, IRAM, Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 1 : Cadrage global de l'agriculture, septembre 2005, 60 pages

Gilles DAMAIS, IRAM, Identification de créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes (HA-T1008/ATN-FC-9052/Rapport de synthèse/Tome 2 : Les filières rurales, Octobre 2005, 45 pages

Marie France A. LALEAU, Contribution à l'élaboration d'un cadre de politique sous-sectorielle pour le sous-secteur riz en Haïti, Haïti 2008, 58 pages

MARNDR, Programmes nationaux de développement de l'élevage, juillet 2009, 3 pages.

MARNDR/PIA, Rapport du diagnostic par filière, octobre 2005.

Pascal Pecos Lundy, Accords commerciaux internationaux et implications sur le sous-secteur du riz en Haïti, juin 2007, 97 pages.

Paul, Gary ; les filières céréales, légumineuses et banane plantain ; identification des créneaux potentiels dans les filières rurales haïtiennes ; MARNDR / BID, septembre 2005.